



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LOMBRON

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION N°4

3B2a **REGLEMENT GRAPHIQUE**
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES
 ZONE PERIPHERIQUE OUEST

DOSSIER D'APPROBATION
 Vu pour être annexé à la délibération
 du Conseil Municipal en date du
 3 octobre 2008

EGHELLE
 1/5 000

ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER: REVISION APPROUVEE
 DATE DE LA DERNIERE MODIFICATION : OCTOBRE 2008

Xavier DEWAILLY - Urbaniste S.F.U.
 136, rue du Bourg Belé 72000 LE MANS
 TEL: 02 43 28 71 15 FAX: 02 43 39 93 21

LEGENDE

- UC ZONE URBAINE CENTRALE
- UP ZONE URBAINE PERIPHERIQUE
- UPa ZONE URBAINE PERIPHERIQUE SANS ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- UL ZONE URBAINE DESTINEE AUX LOISIRS
- AUh ZONE D'URBANISATION GROUPEE POUR L'HABITAT
- AU ZONE D'URBANISATION FUTURE
- AUL ZONE A URBANISER POUR LES LOISIRS
- A ZONE RESERVEE A L'ACTIVITE AGRICOLE
- N ZONE NATURELLE PROTEGEE POUR LES SITES ET PAYSAGES ET LES RISQUES NATURELS
- Nc SECTEUR CONSTRUCTIBLE DE LA ZONE NATURELLE
- Nj SECTEUR NATUREL DESTINE AUX ABRIS DE JARDIN
- Np SECTEUR NATUREL PLUS FORTEMENT PROTEGE
- Nd SECTEUR DESTINE A LA DECHETTERIE
- Nca SECTEUR DESTINE A L'EXPLOITATION DES CARRIERES
- R SECTEUR SOUMIS A DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN
- CAVITE SOUTERRAINE
- SECTEUR HABITANT DES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES
- SECTEUR SOUMIS A DES NUISANCES SONORES
- ESPACE NOISE CLASSE
- EMPLACEMENT RESERVE
- ACCES DIRECT INTERDIT
- CHEMINS DE RANDONNEE A PRESERVER
- BATIMENT REMARQUABLE SOUMIS AU PERMIS DE DEMOLIR
- SIEGE D'EXPLOITATION AGRICOLE
- PERIMETRE DE PROTECTION DE 500m DES MONUMENTS HISTORIQUES

